

AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Autorisation numéro 2024 - 87

Pétitionnaire : Divers pétitionnaires de la vallée de Cauterets, Hautes-Pyrénées
Nature de la demande : Circulation motorisée
Localisation : Zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée de Cauterets
Dossier suivi par : Madame Do-quyên LAM - Secteur d'Aspe

La Directrice de l'établissement public du Parc national des Pyrénées,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses article L.331-4-1, L 331-4-2 et R.331-19-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR : *DEVN0826308D*),

Vu le décret n°2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (NOR : *DEVL1234918D*),

Vu la modalité 22 d'application de la réglementation prévue par la charte du Parc national des Pyrénées, relative à la circulation motorisée,

Considérant la possibilité donnée à la Directrice de délivrer une autorisation de circulation motorisée en zone cœur du Parc national pour les besoins des activités nécessaires à la gestion des refuges, des activités agricoles, pastorales, forestières, hydroélectriques et commerciales autorisées, des travaux, pour la réalisation des missions de l'établissement public du parc national, ou pour le transport de personnes à mobilité réduite,

Considérant que les activités décrites dans la demande du pétitionnaire sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

ARRETE

Article 1 – Objet de l'autorisation

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées autorise, au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, le(s) pétitionnaire(s) mentionné(s) en annexe à circuler dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées, sur le secteur de Cauterets, avec les véhicules et sur les itinéraires dont la liste figure en annexe. Cette autorisation est délivrée exclusivement dans le cadre des activités pastorales, techniques, commerciales et touristiques du pétitionnaire.

Article 2 – Date ou période

La présente autorisation est délivrée du 15 avril au 15 novembre 2024.

Du 1 juillet au 31 août, la circulation des ayants droit en zone cœur du Parc national des Pyrénées est fortement conseillée le matin jusqu'à 12h00 et le soir après 17h00 pour éviter la période de forte fréquentation piétonne sur les sites.

Article 3 – Localisation

La présente autorisation est délivrée pour la zone cœur du Parc national des Pyrénées en vallée de Cauterets.

Les sites et trajets suivants sont concernés :

- Puntas - Cayan,
- Puntas - Clot,
- Puntas - Gaube,
- Piste d'Ilhéou

Article 4 – Prescriptions générales

Un laissez-passer sera fourni aux propriétaires des véhicules concernés. Il est à apposer obligatoirement en évidence derrière le pare-brise avant de chaque véhicule.

Les véhicules utilisés devront être en bon état de marche ; leur entretien ne pourra pas être réalisé dans la zone cœur du Parc national.

Article 5 – Contrôle

Les agents du Parc national des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions de la présente autorisation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc national des Pyrénées.

Le non-respect des dispositions de la présente autorisation pourra conduire à la suspension de la présente autorisation et expose son bénéficiaire à des poursuites.

Article 6 – Autres réglementations

La présente autorisation est délivrée au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans l'espace cœur du Parc national des Pyrénées. Elle ne se substitue pas aux obligations et autres autorisations éventuellement nécessaires.

Article 7 – Recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux formulé par envoi recommandé, auprès de Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 8 – Publication

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Pyrénées, disponible sur www.pyrenees-parcnational.fr.

Fait à Tarbes, le 19 avril 2024

La Directrice du Parc national des Pyrénées, ✓

Melina ROTH



Copie :
- UT des gaves
- Secteur Caunterets



ANNEXE :

**AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE
DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Autorisation numéro 2024 - 87

NOM	PRENOM	IMMATRICULATION	TERRITOIRE
CAPOU	Pierre	FZ 064 EG	Piste Cayan
CAPOU	Pierre	FL 432 KV	Piste Cayan
CAPOU	Pierre	DX 999 NT	Piste Cayan
CAPOU	Pierre	7936 RM 65	Piste Cayan
CAZETTE	Joseph	CR 935 SH	Piste Cayan
CAZETTE	Joseph	GB 923 BJ	Piste Cayan
CAZETTE	Joseph	DV053WD	Piste Cayan
CAZETTE	Joseph	EL 741 DW	Piste Cayan
CAZETTE	Joseph	CT 839 GB	Piste Cayan
CAZETTE	Cédric	GG 840 JH	Piste Cayan
COMM. SYNDIC.	Vallée St Savin	EY 815 FC	Piste Cayan ; Piste ilhéou
COMM. SYNDIC.	Vallée St Savin	3667 SH 65	Piste Cayan ; Piste ilhéou
COMM. SYNDIC.	Vallée St Savin	DF580VD	Piste Cayan ; Piste ilhéou
COMM. SYNDIC.	Vallée St Savin	CY 019 LP	Piste Cayan ; Piste ilhéou
COMM. SYNDIC.	Vallée St Savin	FA 265 LX	Piste Cayan ; Piste ilhéou
CRAMPE	Christian	FY364WZ	Piste Cayan
CRAMPE	Christian	5131 RM 65	Piste Cayan
CRAMPE	Jean Paul	DY 513 RJ	Pistes Clot;Cayan; Piste ilhéou
GALAU BARBE	Marcel	BS 689 CS	Piste Cayan
GALAU BARBE	Elie	EV 184 RT	Piste Cayan
NONON	Jean	FB 122 XL	Piste Cayan
NONON	Jean	EV 377 AE	Piste Cayan
PLAGNET	Serge	1271 RN 65	Piste Cayan
PLAGNET	Serge	BT 545 GN	Piste Cayan
LABARRERE	Clément	EC 104 NG	Piste Cayan ; Piste ilhéou
LARREY	Mathilde	EW – 806 – LH	Piste Clot ; Piste Cayan
POMMIES	Pierre	GA 685 WN	Piste Cayan ; Piste ilhéou
POMMIES	Pierre	GJ 638 TQ	Piste Cayan ; Piste ilhéou
POMMIES	Pierre	EQ 103 AL	Piste Cayan ; Piste ilhéou
POMMIES	Pierre	ER 365 WC	Piste Cayan ; Piste ilhéou
POMMIES	Pierre	CM 034 WM	Piste Cayan ; Piste ilhéou
POUCHAN	Bernard	3269 SC 65	Piste Cayan
METEOFRANCE		GS 964 HV	Piste Clot
METEOFRANCE		FS 806 TF	Piste Clot



ANNEXE :

**AUTORISATION DE CIRCULATION MOTORISEE
DANS LA ZONE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Autorisation numéro 2024 - 87

NOM	PRENOM	IMMATRICULATION	TERRITOIRE
SOMPROU	Claude	EZ 024 TJ	Piste Clot
SOMPROU	Claude	AH 207 WE	Piste Clot
BODIN	Alice	CJ 018 PL	Piste Clot
VIGNASSE	Julien	EK 278 FY	Piste Clot
BODIN	Clémence	FY 417 AP	Piste Clot
SEYRES	Cyprien	4173 SJ 65	Piste Gaube
SEYRES	Cyprien	CY 777 ZD	Piste Gaube
SEYRES	Cyprien	DA 235 AX	Piste Gare inf.télesiège
SEYRES	Cyprien	BL 013 WZ	Piste Gare inf. télesiège
FROMIGUE	Lionel	ES 278 MJ	Piste d'Ilhéou
LACRAMPE	Alain	CJ 898 TB	Piste d'Ilhéou
LATOUR	Diane	FK 375 GA	Piste pont d'Espagne
LATOUR	Maxime	EJ 809 TH	Piste pont d'Espagne
LATOUR	Sylvie	FE 663 CL	Piste pont d'Espagne
MEYER	Aurore	AS 6576 TG	Piste Clot
BODIN	Claire	DY-866-EG	Piste Clot
BODIN	Claire	CC 692 ZH	Piste Clot

